

AGENDA

Femmes en transition autour de la cinquantaine

///  
 Stop au discours qui associe ménopause à maladie et vieillissement ! Que se passe-t-il dans le corps des femmes ? Que se passe-t-il autour des femmes durant cette période ? Vie féminine Brabant wallon propose un cycle de conférences sur ces questions. Dans une dynamique d'échange d'expériences avec d'autres femmes, plusieurs thèmes seront abordés :  
 > Mon corps s'adapte à un nouvel équilibre : les changements physiques et affectifs : le **vendredi 28 février**, de 13 à 16h30 à Nivelles  
 > Qu'est-ce qui se passe en moi ? Je m'écoute et prends ma santé en main : le **vendredi 21 mars**, de 13 à 16h30 à Nivelles  
 La priorité sera donnée aux participantes inscrites au moins une semaine avant l'animation.  
 Infos et inscriptions : 067/84.13.75 • brabant-wallon@viefeminine.be

L'après-parents

///  
**Altéo Brabant wallon**, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, et l'**Exception**, service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes, vous invitent à une conférence sur le thème de "L'après-parents".  
 À l'occasion de cette journée, les deux services souhaitent sensibiliser, répondre aux questions, informer les proches d'enfant porteur d'une déficience intellectuelle.  
**Date** : le 13 mars de 9h30 à 16h  
**Lieu** : Ferme du Douaire à Ottignies  
 Infos et inscriptions : Altéo au 067/89.36.80 • l'Exception au 067/89.36.19

Les médicaments génériques en questions

///  
 La section Énéo de Braine l'Alleud propose une séance d'information sur les médicaments génériques : existe-t-il des médicaments moins chers qui peuvent être intéressants ? Comment faire pour alléger le coût des médicaments ? Comment cela fonctionne-t-il ?  
 Le Dr Yves Van Houte, ancien médecin-directeur de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes, proposera une présentation sur ce sujet et répondra à vos questions.  
**Date** : le vendredi 28 février de 14h à 15h30  
**Lieu** : 33 rue Schépers à 1420 Braine-l'Alleud  
 Infos et inscriptions : Énéo au 067/89.36.90

**Mutualité chrétienne Brabant Wallon**  
 54 bd des Archers à 1400 Nivelles  
 Éditeur responsable : Frédéric Possemiers  
 Fax : 067/21.42.69  
 E-mail : brabant.wallon@mc.be • www.mc.be  
**Tél. 067/89.36.36**  
 Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7

Gros plan sur

1894 - 2014 : 120 ans de présence de la MC en Brabant wallon



Cela fait 120 ans que la Mutualité chrétienne vit et bouge à vos côtés. À l'occasion de cet anniversaire, faisons un petit retour en arrière, un petit cours d'histoire qui vous permettra de comprendre les origines de notre mutualité, de cette institution qui accompagne le quotidien de ses affiliés.

En 120 ans, la Mutualité chrétienne a accompagné quotidiennement des générations de membres dans la province. Si nous souhaitions inscrire la solidarité et l'entraide mutuelle qui sont les principes de base de notre institution dans l'histoire de l'humanité, nous pourrions remonter à l'Égypte ancienne qui avait déjà organisé une assurance maladie solidaire chez les constructeurs de pyramides.  
 Nous pourrions également vous parler des "collégiales" romaines, des corporations ou du Moyen-Âge, des "Friendly societies" en Angleterre et aux États-Unis. L'histoire est jalonnée d'exemples d'organisations d'entraide mutuelle.



1892 : Le Conseil d'administration et les commissaires réunis à l'occasion des 25 ans de la Société de secours mutuels St Michel à Nivelles

**C'est notre histoire**  
 Arrêtons-nous sur notre histoire belge et brabançonne. En Belgique, la création du système d'assurance maladie invalidité actuel trouve ses germes dans l'influence de la présence des Français sur nos territoires, et notamment la loi "Le Chapelier" (1791), qui met un terme aux corporations professionnelles et aux guildes en interdisant toutes les organisations professionnelles. Cette loi a profondément bousculé les mécanismes d'entraide existants jusque-là.

Si la Constitution belge de 1830 reconnaît la liberté d'association, elle interdit la coalition des ouvriers et le recours à la grève. Les premières mutualités, après l'indépendance de la Belgique, sont donc organisées au sein de groupes professionnels d'ouvriers qualifiés, sans cadre légal. Ces organisations sont très petites, et ne protègent leurs affiliés contre les maladies et les frais qui y sont associés que de façon limitée, moyennant une contribution financière. La révolution industrielle s'accompagne d'un prolétariat croissant, trop pauvre pour assumer le paiement d'une telle contribution. Suite à la famine de 1848, le climat social régnant dans le pays oblige le gouvernement de Frère Orban à créer, en 1851, une assurance maladie dans le cadre de la première loi sur les sociétés mutualistes. C'est à cette époque que le modèle belge, dans un cadre interprofessionnel, voit le jour avec l'émergence de la polarisation idéologique des mutualités. Nous trouvons les premières traces des mutualités chrétiennes en Brabant wallon à ce moment. D'abord à Braine-l'Alleud, ensuite à Nivelles.

**La loi de 1894**  
 Mais cette loi de 1851 ne donne pas entière satisfaction à la population. En 1894, une nouvelle loi est votée, qui va régir l'existence des sociétés mutualistes pendant un siècle.

Celle-ci permettra aux mutualités de conserver leur caractère d'associations libres, mais contrôlées par le gouvernement. Il s'agit d'une date clé pour notre mouvement.

À partir de ce moment, l'histoire du développement de la Mutualité chrétienne du Brabant wallon sera intimement liée au développement de l'assurance maladie invalidité. Dès la promulgation de cette loi, l'Association Saint François-Xavier, établie à Braine-l'Alleud et dont l'apparition remonte à 1857, se donne comme missions le bien-être moral et matériel de l'ouvrier. La seconde société à suivre ce chemin est l'Association Saint-Michel, à Nivelles. S'en suit alors une initiative à Perwez et dans le reste de la province. Si la loi de 1894 organise les mutualités, elle leur donne également la possibilité de s'associer en fédérations.

Très rapidement, la fédération des Mutualités chrétiennes du Brabant wallon voit le jour, couvrant l'Ouest de la province. Il fallut attendre 1907 pour que les Mutualités chrétiennes de l'Est se fédèrent à Wavre. C'est en 1923 qu'une seule fédération, Caritas, voit le jour. En 1927, le projet se concrétise par l'organisation d'un secrétariat permanent à Nivelles. Cette fédération prendra tout naturellement sa place au sein de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes, fondée en 1906.

**Un projet d'émancipation sociale**  
 Bien plus que des dates, il faut retenir, de ces 120 ans d'histoire, la construction d'un projet de société. Peu à peu, la politique paternaliste des débuts fait place à un projet d'émancipation sociale se développant au gré des avancées sociales. Faut-il rappeler le rôle des mutualités chrétiennes dans la création, en 1944, de l'assurance-maladie obligatoire, au sein de la sé-

curité sociale, financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs ?

Si le rôle de la mutualité dans la gestion de l'assurance maladie-invalidité est connu et reconnu, son rôle de mouvement social lui donne une empreinte bien plus forte dans le paysage. La création des groupements de pensionnés en 1951 (Énéo), ou encore de l'ACIH (Altéo) en 1961, sans parler de Jeunesse & Santé en 1952, l'ancrent dans une dimension citoyenne. La création de cabinets dentaires en 1959 permettant l'accès à des soins dentaires de qualité, du service d'aides familiales en 1952, des entreprises de travail adapté (ETA) en 1966, de Soival (Qualias) en 1971, de l'Exception en 1983 relèvent du désir de la Mutualité d'être au plus près des préoccupations de son public.

**La loi du 6 août 1990**  
 Avec l'ensemble de ses mouvements et des entreprises du médico-social trouvant leur légitimité dans son projet social, la Mutualité chrétienne est dorénavant armée pour affronter un nouveau tournant de son histoire : la loi sur les mutualités du 6 août 1990. Celle-ci définit les mutualités comme des associations de personnes physiques qui, dans un esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, ont pour but de promouvoir le bien-être physique, psychique et social. Elles exercent leurs activités sans but lucratif. La Mutualité chrétienne du Brabant wallon s'inscrit dorénavant dans ce cadre légal en répondant à cinq missions : gérer l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ; développer une assurance complémentaire ; informer, accompagner et défendre les membres affiliés ; favoriser l'engagement social, participer à la concertation, en étant co-responsable et en étant présent au sein des organes de l'Inami.

CATHERINE THYS  
 RESPONSABLE POLITIQUE SANTÉ

Été 2014



# Partir en vacances avec Jeunesse & Santé

Comme chaque année, Jeunesse & Santé propose à votre (vos) enfant(s) une panoplie d'animations dynamiques, ludiques et créatives tout au long de l'été. Les stages non-résidentiels et les séjours sont autant d'occasions de faire de nouvelles rencontres, de "goûter" à la vie en groupe, de découvrir de nouveaux horizons... et surtout de s'amuser !

### Nos atouts :

- > Une attention particulière pour chaque enfant
- > Des séjours accessibles à tous
- > Des prix tout compris, sans supplément
- > Des thèmes attrayants et variés encadrés par des moniteurs spécialisés
- > Des animateurs motivés et créatifs formés par nos soins
- > Des activités reconnues et contrôlées par l'ONE
- > Une équipe dynamique à votre service.



## Au programme cette année

### Des séjours 7-13 ans en Belgique et aux Pays-Bas

En Ardenne, les enfants auront l'occasion de participer à diverses activités plus attrayantes les unes que les autres telles que l'équitation, le cirque, la découverte d'une ferme pédagogique... :

- 01/07-11/07 : SPA – "Équitation" (7-12 ans)
- 11/07-21/07 : SPA – "Équitation" (10-13 ans)
- 19/07-26/07 : MARCHIN – "Équitation" (7-13 ans)
- 31/07-07/08 : EREZEE – "Cirque" (8-13 ans)
- 03/08-09/08 : JUSERET – "Séjour à la ferme" (7-13 ans, séjour en intégration)
- 03/08-10/08 : GRAIDE – "Équitation" (8-13 ans)
- 07/08-14/08 : EREZEE – "Cirque" (7-10 ans)
- 09/08-19/08 : HAN-SUR-LESSE – "Spéleo et aventure" (10-13 ans)
- 10/08-17/08 : GRAIDE – "Équitation" (7-10 ans)
- 11/08-21/08 : ROCHFORT – "Anglais" (10-13 ans)
- 16/08-23/08 : SPA – "Équitation" (7-10 ans)

À la côte belge, les nombreuses activités proposées leurs feront vivre un séjour inoubliable :

- 01/07-11/07 : MIDDELKERKE – "Néerlandais" (10-13 ans)
- 11/07-18/07 : BREDENE – "Multisports" (7-10 ans)
- 31/07-10/08 : BREDENE – "À la découverte du monde du cirque" (séjour en intégration : valides : 9-13 ans et les moins valides : 9-15 ans)

Le long des canaux hollandais, les enfants auront l'occasion de vivre et dormir dans une péniche. Ils vont embarquer pour un voyage itinérant au départ du port d'Amsterdam : vélo, la journée, sur des magnifiques pistes cyclables et retour sur la péniche le soir !

- 10/07-17/07 ou 24/07-31/07 ou 10/08-17/08 : PENICHE – "Vélo et navigation" (10-13 ans)

### Des séjours thématiques pour les 12-14 ans

- 04/07-11/07 : CHEVETOGNE – "Aventure et cuisine" (12-14 ans)
- 20/07-27/07 : BRETAGNE – "Multisports et activités nautiques" (12-14 ans)

### Spécial 14 ans et ados

Pour les 14 ans et les 15-18 ans, de nombreuses possibilités d'activités et d'animations incitent à partir à l'aventure. En Italie ou en France, les 14 ans s'adonneront à de nombreuses activités sportives et découvertes culturelles.

- 18/07-27/07 : VALLE AURINA (Italie) – "Sports, aventure et nature"
- 03/08-12/08 : MEZE (France) – "Voile à la côte d'Azur"

À travers toute l'Europe, les 15-18 ans pourront découvrir des destinations et des activités sportives et culturelles pour tous les goûts.

- Belgique :** LESSE-REDU – "Jeux de rôles/aventure" (début juillet) ; DOUR – "Chantier/festival" (juillet)
- France :** FORMIGUERES – "Sports/aventure" (août)
- Italie :** TRENTO – "Randonnée/découverte" (juillet)
- Espagne :** SAN VICENTE – "Camping/multi-activités" (juillet) ; SAN PÈRE DE PESCADOR – "Camping/multi-activités" (août)



### Plus proche de chez vous

Jeunesse & Santé organise également des stages non-résidentiels à travers tout le Brabant wallon, votre enfant pourra profiter des nombreuses activités proposées et connaître la richesse de la vie en groupe la journée et rentrer à la maison le soir.

Nous vous proposons trois lieux de stages :

- > Court-St-Etienne : du 1<sup>er</sup> juillet au 8 août (6 semaines)
- > Nivelles : du 1<sup>er</sup> au 11 juillet (2 semaines)
- > Jodoigne : du 4 au 15 août (2 semaines)

Au programme de ces semaines, de nombreux thèmes attractifs encadrés par des moniteurs spécialisés et des animateurs de Jeunesse & Santé : cuisine, cirque, Harry Potter, Koh Lanta, la vie à la ferme...

Pour permettre à chaque enfant d'évoluer, de découvrir, d'apprendre à son rythme, nous proposons différentes tranches d'âge chaque semaine : 2-5-4 ans, 4-5 ans, 6-8 ans et 9-12 ans.

### Les jeunes moins-valides

Jeunesse & Santé a développé un large programme de vacances variées à l'attention particulière des enfants et jeunes moins-valides de 7 à 21 ans. Voyager, jouer, s'amuser, c'est permis pour tous !

Séjours à la ferme, à la mer, en Ardenne, en France... Chaque séjour possède son projet et ses spécificités, tant au niveau de l'âge que du type d'handicap accepté. Demandez la brochure "Vacances Anijhan".

Nous organisons un séjour d'intégration du 31 juillet au 10 août à Bredene. Il est ouvert aux enfants valides et moins-valides. Ce séjour a pour thème "À la découverte du monde du cirque" en collaboration avec l'École de cirque de Gembloux.

Pour plus d'informations, pour recevoir la brochure Vacances accompagnée des conditions d'inscription : 067/89.36.45 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 • jsbw@mc.be • www.mc.be